

Chambre sur le *Bill* pour lever les doutes qui pourroient s'élever touchant la validité de certaines procédures dans la Cour du Banc du Roi, pour les Causes Criminelles à *Québec*, la quelle Cour n'a point tenu au terme de Septembre dernier, par l'absence du Juge en Chef de la Province; et qui pourvoit plus efficacement à ce que désormais la dite Cour puisse tenir au tems fixé par la Loi dans les Districts de *Québec*, *Montreal* et des *Trois Rivières*, étant lu,

Sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *Vondenvelden*,

RESOLU, que le dit Ordre du jour soit remis.

RESOLU, que Vendredi prochain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.

Et alors, sur motion de Mr. *Vondenvelden*, secondé par Mr. *Berthelot*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

*Vendredi, 19e. Fevrier, 1802.*

UN *Bill* qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la trente neuvieme année du regne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour accorder plus amples salaires et encouragemens ultérieurs aux " Maîtres et Aides de Poste en cette Province," a été lu, conformément à l'ordre, pour la seconde fois.

Sur motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Boucher*,

RESOLU, que le dit *Bill* soit référé à un Comité de toute la Chambre:

RESOLU, que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.